

Compte rendu

Le mariage homosexuel à Mexico hérisse la droite

lundi 4 janvier 2010, par [Intérim](#) (Date de rédaction antérieure : 24 décembre 2009).

« *C'est une aberration inadmissible* », répète l'archevêque de Mexico, Norberto Rivera, depuis que, le 21 décembre, la capitale mexicaine a autorisé le mariage homosexuel. Dirigée par le Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche), la ville a pris une position avant-gardiste qui provoque un tollé dans les milieux conservateurs.

Par 39 voix contre 20 et 5 abstentions, les élus de Mexico ont modifié le code civil local pour valider le mariage entre personnes du même sexe et leur droit à adopter des enfants. Cette réforme enthousiasme la communauté gay et lesbienne, qui bénéficiait depuis 2006 à Mexico d'une union civile, proche du pacte civil de solidarité (PACS) français. « *C'est une première en Amérique latine* », s'est félicitée la militante Lokin Castañeda, avant de scander « Si, se pudo ! » (Oui, ça a été possible !).

Si l'union civile est aussi légale en Uruguay, en Colombie, en Argentine et dans certains Etats brésiliens, le mariage homosexuel n'existe dans aucun autre pays de la région. La décision de Mexico « *pourrait faire tâche d'huile* », commente l'anthropologue François Lartigue.

Du côté des milieux conservateurs, la portée symbolique de cette loi déclenche une levée de boucliers dans un pays très catholique. « *Nos enfants courent un grand risque de voir comme normal ce type d'union* », assure l'archevêque de Mexico. Et Mariana Gomez del Campo, dirigeante du Parti d'action nationale (PAN, droite), la formation du président Felipe Calderon, de renchérir : « *Cette loi porte atteinte à toute la société mexicaine.* » Soutenue par des députés du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, centre), la droite réclame du maire de Mexico, Marcelo Ebrard (PRD), un veto contre la réforme, en menaçant de saisir la Cour suprême pour inconstitutionnalité.

« *Les avancées sociales dans la capitale, où la population est plus moderne qu'ailleurs, radicalisent les positions des élus conservateurs en province, comme pour l'avortement* », observe François Lartigue. Dépénalisée en 2007 à Mexico, l'interruption volontaire de grossesse est, depuis, sanctionnée de peines de prison dans 17 des 31 Etats mexicains.

Craignant une hausse de l'homophobie, Luis Gonzalez, président de la Commission des droits de l'homme de Mexico, appelle la hiérarchie catholique à « *éviter un discours incendiaire* ». Officiellement, 460 meurtres homophobes ont été commis au Mexique depuis 1995. La mairie de Mexico a annoncé que le premier mariage homosexuel sera célébré en février ou mars 2010.

Mexico, intérim

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 25.12.09. LE MONDE | 24.12.09 | 14h44 • Mis à jour le 24.12.09 | 14h44.